

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2021

Le quatorze juin deux mille vingt et un à 20h30, le Conseil Municipal convoqué, s'est réuni au foyer rural, à huis clos compte-tenu des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie COVID-19, sous la sous la présidence de M. Laurent SOLER, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Mme Nathalie BEURAIN, M. Stéphane BOUCHER, M. Gilles CABOT, M. Sylvain CORDIER, M. Cédric HOUSSIER, Mme Sophie LAMME, Mme Carole MARQUES, M. Daniel MERAY, M. Pascal POULIQUEN, Mme Bénédicte RENARD, M. Laurent SOLER, M. Rémy TOUTAIN, M. Gaëtan TREGUIER et M. Nicolas TURPIN.

Absents : M. Michel DECHAMPS.

M. Daniel MERAY a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- *Validation Procès- Verbal du Conseil du 12 avril 2021*
- *Demande de subvention pour l'année 2021 émanant de l'Association Chasse Communale de Bois d'Ennebourg => délibération à prendre*
- *Demande de subvention projet pour l'année 2021 émanant de l'Association Villages en Fête => délibération à prendre*
- *Subvention E.A.R.L TROUVILLE pour récupération des déchets verts*
- *Achat d'occasion du gyrobroyeur appartenant à la commune de Bois l'Evêque pour un montant de 560 € => délibération à prendre.*
- *Accord Transfert de compétence « mobilité » des communes membres à la CCICV avec entrée en application au 01/07/2021 => délibération à prendre*
- *Avis sur projet GAEC DE L'ABREUVOIR à FRANQUEVILLE ST PIERRE => délibération à prendre.*
- *Information des commissions (Travaux S.T.G.S.)*
- *Questions diverses (horaires déchets verts)*

Validation Procès- Verbal du Conseil du 12 avril 2021

Le Procès-verbal du Conseil du 12 avril 2021 est validé à l'unanimité des membres présents

Demande de subvention pour l'année 2021 émanant de l'Association Chasse Communale de Bois d'Ennebourg => délibération à prendre

Monsieur le Maire Laurent SOLER précise avoir reçu une lettre du Président de la Chasse Communale (lettre qui sera annexée à la présente délibération), avec présentation des comptes sur l'année 2020.

M Rémy TOUTAIN, sollicite au nom de tous les membres de l'association une demande de subvention pour :

- Participer au renouvellement et à l'achat des agrainoirs
- Et pour aider au développement de l'association.

Suite à cette demande Monsieur le Maire Laurent SOLER propose de verser 300 € pour l'année 2021 à l'Association Chasse Communale de Bois d'Ennebourg et de passer au vote.

Après délibération le conseil municipal a voté (12 pour, 1 abstention) et autorise le versement de 300 € à l'association chasse communale de Bois d'Ennebourg.

Cette somme sera imputée sur l'article 6574 « subvention chasse communale » inscrit au budget primitif 2021 de la commune.

Demande de subvention projet pour l'année 2021 émanant de l'Association Villages en Fête => délibération à prendre

Monsieur le Maire, Laurent SOLER fait part du courrier reçu en date du 8 mars 2021 (courrier qui sera annexé à la présente délibération) de la part de Monsieur Stéphane SAVIN, Trésorier de l'association Villages en Fête, qui sollicite la Mairie afin d'obtenir la subvention sur projet et ce, pour financer, en partie, la matinée organisée le 13 mars dernier avec l'association « Guidoline ». Cette dernière apporte son aide et ses conseils sur l'entretien et la réparation des vélos et fournit gracieusement certaines pièces.

Un dédommagement de la part de Villages en Fête sera versé à l'association « Guidoline » à hauteur de 450 €.

Monsieur le Maire Laurent SOLER propose que la subvention Projet votée au Budget Primitif 2021 de la commune soit versée à l'association Villages en Fête. Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer 300 euros à l'Association Villages en Fête.

Cette somme sera imputée sur l'article 647461 « subvention villages en fête projet » inscrit au budget primitif 2021 de la commune.

Subvention E.A.R.L TROUVILLE pour récupération des déchets verts

Lors du vote du Budget Primitif 2021, une subvention agriculteurs a été votée et inscrite sur l'article 6574, pour un montant total de 600 €.

Monsieur le Maire Laurent SOLER précise qu'il vient d'apprendre que Nicolas BEURAIN de l'E.A.R.L TROUVILLE aide régulièrement l'agent territorial à vider et à transporter les déchets verts qui se trouvent rue de la Grenouillette avec un de ses engins agricoles. Il en récupère le broyage, (avant de délibérer Madame la Conseillère Municipale Nathalie BEURAIN, également exploitante de l'E.A.R.L. TROUVILLE sort de la salle).

Monsieur le Maire pense qu'il serait judicieux de verser à l'E.A.R.L de Trouville, une subvention d'un montant de 200 €, pour cette année puisque 400 € ont déjà été versés au GAEC des 2 Ailes pour le déneigement des routes.

Monsieur le Maire Laurent SOLER propose de passer au vote.

Après délibération le conseil municipal, souhaite verser à l'E.A.R.L. de Trouville 400 €, pour le travail effectué depuis plusieurs années et non récompensé.

Après avoir voté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser 400 € à l'E.A.R.L de Trouville.

Cette somme sera imputée sur l'article 65748 « subvention exceptionnelle agriculteurs » inscrit au budget primitif 2021 de la commune, pour 600€ initialement prévus au lieu 800 €, votés à l'instant.

Le vote de budget primitif étant voté au chapitre, les crédits étant suffisants, il n'est pas nécessaire de délibérer pour une décision modificative ou pour un virement de crédit.

Achat d'occasion du gyrobroyeur appartenant à la commune de Bois l'Evêque pour un montant de 560 € => délibération à prendre.

Comme déjà évoqué lors de précédents conseils, Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Bois l'Evêque, n'utilise plus leur gyrobroyeur et propose de le céder à la commune de Bois d'Ennebourg pour un montant s'élevant à 560 € net vendeur (montant correspondant aux réparations effectuées dernièrement dessus).

Monsieur le Maire précise avoir consulté l'Adjoint Technique Territorial de la commune, avant de proposer l'achat de cet engin et il approuve ce choix.

L'imputation en investissement s'effectuera sur le compte 2158 « autres installations, matériel et outillages techniques»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'acheter à la commune de Bois l'Evêque, leur gyrobroyeur d'occasion au prix de 560 € net vendeur.

Accord Transfert de compétence « mobilité » des communes membres à la CCICV avec entrée en application au 01/07/2021 => délibération à prendre

Le Conseil communautaire réuni le 22 mars dernier s'est prononcé à l'unanimité sur l'acceptation du transfert de compétence dite « mobilité » à la CCICV. Les travaux de concertation et d'acceptation ont été décalés en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Au regard de l'article L.5211-17 du CGCT relatif aux décisions des communes membres d'un EPCI pour statuer sur les transferts ou la prise de compétences, il convient que les communes délibèrent sur ce sujet dans un délai de 3 mois. Pour rappel, sans délibération de la part des communes membres, leur silence vaut acceptation.

Issue de la Loi 2019-1428 du 24 Décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), l'exercice de cette nouvelle compétence sera effectif au 1^{er} juillet 2021.

Les objectifs sont les suivants :

- Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche)
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport
- Se substituer partiellement à la Région en matière de mobilité afin d'être attractif sur un territoire défini, et devenir l'Autorité Organisatrice de Mobilité de rang 2 pour le territoire

Les missions en cas de transfert de compétences (s'inscrivant dans le cadre légal à l'article L.1231-1-1 du Code des transports) sont :

- Organiser des services réguliers et/ou à la demande de transport public de personnes
- Organiser des services de transport scolaire définis aux articles L.3111-7 à L.3111-10, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L.3111-7 et L3111-8, toutefois la Région en gardera le leadership.
- Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités
- Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages
- Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

En outre, les AOM peuvent, également exercer les missions suivantes :

- Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;
- Mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- Organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, en cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement.

De plus, les AOM :

- Assurent la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, et associent à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés ;
- Contribuent aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain.

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2019 spécifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin

Vu l'article L. 1231-1 -1 du Code des transports

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite loi LOM

Vu l'article 9 III de l'ordonnance n°2020-391 du 1 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19

Vu l'article L. 5211-17 du CGCT précisant les règles de transfert de compétences par délibérations concordantes de la communauté de communes et des communes membres

Vu le rapport de Monsieur Le Vice-Président appuyé sur les travaux de sa commission, du CEREMA

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 3 Mars dernier à Martainville-Epreville

Vu la délibération du 22 mars 2021 approuvée par le Conseil communautaire

Délibération :

Après en avoir débattu, le Conseil municipal délibère, et donne son accord pour :

- Transférer la compétence « mobilité » des communes membres à la communauté de communes Inter Caux Vexin, avec entrée en application à compter du 1er juillet 2021 sous réserve de la majorité requise par l'article L 5211-17 du CGCT

Avis sur projet GAEC DE L'ABREUVOIR à FRANQUEVILLE ST PIERRE => délibération à prendre.

Monsieur le Maire Laurent SOLER, précise, comme demandé par la préfecture, avoir affiché l'avis sur le projet concernant le GAEC de l'Abreuvoir et précise également que le dossier complet est à disposition, en mairie pour consultation. Deux enfants du GAEC de l'Abreuvoir intègrent l'exploitation => de ce fait l'épandage est étendu. Une partie de l'exploitation se trouvant sur Bois d'Ennebourg, la commune doit donc délibérer et donner son avis.

Comme le précise, Monsieur le Conseiller Municipal Nicolas TURPIN, la seule nuisance serait olfactive due à l'épandage. Compte-tenu de la toute petite partie concernée, l'équipe municipale ne voit aucune raison pour laquelle elle s'opposerait au projet. De plus Madame l'Adjointe au Maire Sophie LAMME, également exploitant agricole précise qu'il faut que toutes les communes donnent leur accord pour que le projet aboutisse. Si une, refuse le projet ne verra pas le jour.

Monsieur le Maire, Laurent SOLER, donne lecture de la délibération :

« Vu le Code de l'environnement et, notamment, le livre V, titre 1^{er} (installations classées pour la protection de l'environnement), chapitre II, section 2 « installations soumises à enregistrement » et les articles L.512-7 à L.512-7-7 et R.512-46 à R 512-46-15,

Vu la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement,

Monsieur le Maire expose la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) déposée par le GAEC DE L'ABREUVOIR à la Préfecture de Seine-Maritime, le 18 novembre 2020 et complété le 14 avril 2021, pour la demande d'enregistrement, en vue de l'extension de leur élevage de vaches laitières (de 150 à 240 places) et de la mise à jour du plan d'épandage dont le siège social est 246, rue de la Nation – Hameau des Faulx à Franqueville-Saint-Pierre (76 520).

Considérant l'arrêté préfectoral du 3 Mai 2021, portant ouverture d'une consultation du public du mardi 25 mai 2021 au mardi 22 juin 2021 inclus, sur la demande présentée par le GAEC DE L'ABREUVOIR en vue de l'extension de leur élevage de vaches laitières (de 150 à 240 places) et de la mise à jour du plan d'épandage ».

Les conseillers municipaux des communes impactées par le projet du GAEC DE L'ABREUVOIR, sont appelés à formuler un avis sur la requête au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public. Bois d'Ennebourg faisant partie des communes impactées, les conseillers municipaux passent au vote du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet d'extension de leur élevage de vaches laitières (de 150 à 240 places) et de la mise à jour du plan d'épandage par le GAEC DE L'ABREUVOIR.

Information des commissions (Travaux S.T.G.S.)

- *S.T.G.S*

Monsieur l'Adjoint aux travaux, Daniel MERAY fait part de l'évolution des travaux d'assainissement effectuée par la société S.T.G.S. Ces derniers sont presque terminés. Le SDE 76 doit réaliser l'extension du réseau ; seulement ils ont trois mois incompressibles pour le branchement.

Monsieur Daniel MERAY précise avoir également reçu le plan concernant les travaux entre Hameau de Trouville et Coqueréaumont pour améliorer le débit et avoir ainsi plus de pression en eau potable. Ces derniers sont prévus pour septembre prochain.

- *Antenne relais Orange*

Monsieur le Maire Laurent SOLER précise que la réunion prévue avec le représentant de la société Orange, à propos du projet d'antenne relais rue Croix de Trouville a bien eu lieu le 30 avril dernier. Cette réunion s'est tenue dans la salle de Conseil avec deux représentants de Orange, deux représentants de l'association créée contre ce projet, Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint aux travaux.

La réunion avait pour but de trouver une solution et un éventuel accord pour un autre lieu.

Malheureusement Monsieur le Maire précise que la société Orange campe sur ses positions et souhaite mener le projet à bien, là où s'était initialement prévu.

- *14 juillet*

Madame l'adjointe au Maire en charge de la vie sociale, des fêtes et cérémonies sur la commune, Sophie LAMME, rappelle qu'habituellement, une fête est organisée par les deux communes : Bois l'Evêque et Bois d'Ennebourg pour le 14 juillet.

Après discussion avec Bois l'Evêque, Madame Sophie LAMME souhaiterait l'avis de l'équipe municipale, sur le maintien ou non de cette fête pour 2021. Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle due à la COVID-19 et des mesures strictes imposées pendant presque un an et demi, l'ensemble du conseil s'accorde pour dire qu'une fête de cette ampleur serait prématurée.

Comme le précise Monsieur le Conseiller Municipal, Nicolas TURPIN, les règles sanitaires changent régulièrement et peuvent encore changer => il a donc été décidé, à l'unanimité qu'il n'y aurait encore pas de 14 juillet cette année.

- *D43*

Monsieur le Maire Laurent SOLER, précise avoir reçu, une demande d'autorisation de travaux pour refaire le revêtement de sol sur la D 43. L'arrêté donne comme période du 12/07/2021 au 27/08/2021, pour seulement trois jours de travaux sur Bois d'Ennebourg.

Monsieur le Maire préconise d'avertir les Bois d'Ennebourgeois par les moyens de communication habituels pour qu'ils ne soient pas surpris.

- *Chenilles processionnaires*

Monsieur le Maire Laurent SOLER, précise avoir eu recours à la même société que l'an passé pour le traitement des chenilles processionnaires. La Mairie procède au traitement des chênes appartenant à la commune et s'est arrangée avec la plupart des propriétaires des autres chênes infestés pour bénéficier d'un tarif préférentiel pour trois passages à environ quinze jours d'intervalle sur chaque arbre.

Monsieur le Maire précise que les instructions et les recommandations à prendre, en cas de démanagements seront notées dans le journal de la commune qui devrait être diffusé avant le 15 juin 2021.

Questions diverses (horaires déchets verts)

-Horaires déchets verts de la commune

Après concertation, et pour respecter la tranquillité de tous, Monsieur le Maire précise que les horaires retenus pour déposer les déchets verts à la Grenouillette sont :

Le vendredi de 14 h 30 à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h (sauf jours fériés)

- Madame l'Adjointe au Maire, Sophie LAMME, souhaiterait savoir pourquoi une rue comme la rue de Coqueréaumont qui dessert les communes de Martainville, Auzouville, Fresne le Plan et Bois d'Ennebourg n'est pas traitée de la même façon selon les endroits.

Comme le précise Monsieur le Conseiller Municipal Sylvain CORDIER, cette route est communale. Elle se situe sur le domaine de la commune de Auzouville sur approximativement 1km et passe ensuite sur la commune de Martainville-Epreville.

Monsieur le Maire précise aussi que nous faisons partie de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin. Il a été décidé, lors de la création de celle-ci, qu'une partie des travaux de voirie, qui anciennement était pris intégralement par la Communauté de Commune du Plateau de Martainville, restait à la charge des communes. C'est donc elle qui décide ou non d'entreprendre des travaux sur la route. Il est proposé de se rapprocher de la Mairie de Auzouville pour voir ce qu'il en est.

- Monsieur le Conseiller Municipal Sylvain CORDIER, demande s'il est possible de combler les trous Impasse des Prairies. Monsieur le Maire prend en compte la demande et va en avertir l'Adjoint Technique Territorial Xavier RENARD.

- Madame la Conseillère Municipale Carole MARQUES, souhaiterait que soit actée sa demande de travaux d'embellissement de la commune. Avant le vote du budget primitif 2021, quelques suggestions avaient été faites :

- Retirer les quatre panneaux à l'entrée du village. Monsieur le Maire précise que deux ont déjà été retirés et que les deux autres au niveau du clos Blanchard sont utiles et en bon état.

- Rénover les abris de bus. Monsieur le Maire précise que le matériel a été acheté fin 2019 et que les travaux devaient être effectués au sein de l'équipe municipale ; seulement cela n'a pas pu se faire à cause de la COVID-19.
- Prévoir des travaux de rénovation concernant le mur en brique qui sépare le presbytère de la route => des devis sont à effectuer.
- Le toit de la chaufferie, près du presbytère est à dé mousser => voir avec l'agent technique.
- Le mur du cimetière penche beaucoup et cela devient dangereux => devis à prévoir
- Monsieur le Conseiller Municipal Sylvain CORDIER précise également que l'Eglise fait partie du patrimoine de la commune et qu'on se doit de l'entretenir et de la rénover=> des devis sont à réaliser et des études pour des demandes de subvention également.

Monsieur le Maire précise que les commissions devraient pouvoir se réunir normalement à partir de septembre prochain et pouvoir ainsi faire des projets de rénovation.

Madame la Conseillère Municipale Bénédicte RENARD demande où en est le projet d'achat d'un nouveau véhicule communal en remplacement de l'ancien. Monsieur le Maire Laurent SOLER, précise s'être d'abord occupé de la demande de subvention pour le comblement de la marnière chemin du puits et va s'occuper maintenant de celle concernant le véhicule communal ; les délibérations ayant été faites et envoyées à la préfecture fin avril. Monsieur le Maire doit reprendre rendez-vous avec le concessionnaire automobile pour obtenir un meilleur prix.

Monsieur l'Adjoint au Maire en charge du budget précise également attendre une réponse pour obtenir une carte essence au Super U de St Jacques Sur Darnétal.

Aucune question supplémentaire n'ayant été posée, la séance est levée à 22 h 10.

Nathalie **BEURAIN**

Stéphane **BOUCHER**

Gilles **CABOT**

Sylvain **CORDIER**

Cédric **HOUSSIER**

Sophie **LAMME**

Carole **MARQUES**

Daniel **MERAY**

Pascal **POULIQUEN**

Bénédicte **RENARD**

Laurent **SOLER**

Rémy **TOUTAIN**

Gaëtan **TREGUIER**

Nicolas **TURPIN**